

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/10/146

**Objet** : 146 - Signature d'une convention avec Calvados Autonomie pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 26 septembre 2023 portant délégation de signature temporaire du 30 septembre 2023 au 27 octobre 2023 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la Commune de Vire Normandie à Madame Nicole DESMOTTES en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie,

Vu la demande formulée par Monsieur Jean-Léonce DUPONT, en sa qualité de Président de Département du Calvados, de disposer de la salle La Halle Michel Drucker pour la plateforme Calvados Autonomie,

### Décide

De donner son accord à la conclusion d'une convention avec Monsieur Jean-Léonce DUPONT – Président du Département du Calvados, 23-25 Boulevard Bertrand -14035 CAEN CEDEX, pour Calvados Autonomie – plateforme départementale des métiers de l'accompagnement et du soin, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le mercredi 15 novembre 2023 de 16h00 à 21h30 pour l'organisation d'une manifestation de théâtre-débat par la Compagnie Ap'Art Thé intitulée « Tous dans le même bateau », et ce pour un montant total de location de 223 € T.T.C. (tarif « collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat » pour l'année 2023).

Fait à Vire Normandie, le 17 octobre 2023

Pour Le Maire de VIRE NORMANDIE  
empêché et par délégation,

L'adjointe,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231017-DM202310146-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023  
Publication : 23/10/2023

Décision du Maire n°2023/10/146 du 17 octobre 2023

